

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2009

Absents excusés : Valérie GONCALVES avec pouvoir à Christelle GAUTIER.
Jean-Marc GUILLET avec pouvoir à Maurice BELANTAN.

Jean-Pierre ROUSSELET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 mai 2009 est approuvé par les élus.

URBANISME

André CHABERT présente au conseil les dossiers suivants :

• PERMIS DE CONSTRUIRE

- M et Mme MIOUX Pascal 2335 route de la Chartreuse pour la construction d'un garage,
- M Moreno Bernard 289 montée St Roch à la Tour du Pin et M et Mme LESNE Richard 20 av. Pino à Villeurbanne pour 2 maisons jumelées sur le lot n°14 du Pré Fleuri,
- Met Mme GAILLARD Jean-Pierre 506 rue de l'An 524 pour 1 extension d'habitation,
- La S.C.I. CLODOMIR, 19-20 place Charles Béraudier à LYON pour la construction d'un bâtiment commercial (CASINO) dans l'espace Arc en Ciel.

• DECLARATION PREALABLE

- M BALME Pierre 1031 route de Morestel pour la modification de l'accès de l'habitation et d'un mur à la place du portail existant.

CESSION DE BAIL

Mme Amandine SCHIAVON cède le bail de son magasin "FLEURINE" à Mme Virginie ROCHET.
Le nouveau magasin s'appellera le "JARDIN FEERIQUE".

CESSION DE BIENS IMMOBILIERS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de mettre en vente la maison située sur la parcelle 762 section C située au 89 de la route des Alpes pour la somme de 88 000 € nette pour la commune.

Accord des élus par 17 voix "pour" et 2 abstentions.

Au lotissement du SUPPAY existe une placette le long de la rue des Fontainiers. Monsieur le Maire propose aux élus d'étudier comment aménager cet espace (parcelle 799 section C) pour implanter d'éventuelles habitations de plein pied.

Le conseil donne son accord pour lancer une étude d'aménagement sur cette parcelle par 15 voix "pour", 3 abstentions et 1 voix "contre".

LOCAUX FAMILLES RURALES et MATERNELLE

Gérard CHABOUD présente au conseil les conclusions de la commission Espace Condorcet mise en place pour proposer des solutions d'aménagement intégrant une nouvelle classe et un local pour Familles Rurales.

La commission propose d'implanter un bâtiment modulaire sur l'arrière de la parcelle 762 section C, en face de l'entrée de l'école maternelle.

Ce bâtiment de 220 m², de plein pied, serait composé de 2 espaces distincts, une classe de maternelle, un local Familles Rurales au profit du centre aéré et de la garderie périscolaire, avec les sanitaires et la salle de repos des enfants en commun. Un bureau en plus sera créé.

Gérard CHABOUD informe les élus du planning prévisionnel qui peut-être envisagé pour une mise à disposition du bâtiment pour janvier 2010.

Monsieur le Maire informe les élus que ce projet peut-être subventionné à hauteur de 30 % par le biais du Territoire du Haut Rhône Dauphinois.

Monsieur le Maire demande aux élus leur accord pour lancer la procédure d'appels d'offres correspondante au projet. Accord unanime du conseil.

GROUPE DE TRAVAIL SUBVENTIONS MUNICIPALES aux ASSOCIATIONS

Suite au vote des subventions aux associations lors du conseil du 14 mai, il a été proposé de créer un groupe de travail qui étudierait une nouvelle méthode d'attribution des ces subventions.

Monsieur le Maire rappelle que le montant global des subventions est encadré, il invite aussi le groupe de travail à bien peser ses propositions, *« nous devons avoir une reconnaissance générale vis à vis de celles et ceux qui animent le village »*. *Faisons attention de ne pas décourager le bénévolat en rognant les subventions de certains.* Nous avons à VEZERONCE-CURTIN une richesse de la vie associative, n'allons pas gratter là où il n'y en a pas lieu !

Membres du groupe de travail :

- Valérie GONCALVES (pilote du groupe)
- Jean-François MOINE,
- Stéphane CHASTELOUX,
- Jean-Pierre ROUSSELET (représentant la municipalité).

QUESTIONS DIVERSES

Rencontre maire du LOGO (Mali) avec Mali-Mélo

Le nouveau maire de la commune du Logo Boniface DIANOKO vient rencontrer en France les partenaires ONG et associations, il sera accompagné de Idrissa SISSOKO.

A cette occasion ils seront reçus et pris en charge à Vézeronce par l'association Mali-Mélo. Une réception avec les habitants est prévue ainsi qu'avec les élus de la commune.

L'association Mali-Mélo demande à la commune une aide exceptionnelle de 150 € pour le transport.

Après discussion, les élus par 12 voix "pour" et 7 voix "contre" accepte de verser une subvention exceptionnelle à cette association.

DOMAINE CULTUREL

Gérald REVEYRAND invite les élus à participer à la Fête de la Musique qui se déroulera sur la place Clodomir dimanche 21 juin.

Martine MERAUD signale au conseil que 2011 sera l'année CLODOMIR. Une réunion des associations sur ce projet est programmée en mairie le 30 juin.

511 - 2011 = 1 500^{ème} anniversaire commémoration du partage du Royaume des francs Clodomir roi d'Orléans.

DIFFUSION ECHO VEZERONTIN

Monsieur le Maire informe les élus que la distribution de l'Echo Vézerontin et du bulletin municipal sera faite par eux.

Chaque quartier sera affecté à une équipe d'élus.

Ce système sera mis en place pour la diffusion du prochain Echo fin septembre.

CONTRAT SOCIAL

La commune a embauché en contrat d'accompagnement vers l'emploi Michel CHABALIER à compter du 1^{er} juillet dans l'équipe technique d'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.